



Revision du contenu d'un jugement de divorce

Par **noppi_old**, le **21/11/2007** à **18:10**

Bonjour,

Divorce depuis 4 ans, le jugement prévoit que je dois presenter a mon ex epouse une copie de ma declaration d'impot chaque annee.

Sur le coup, je ne voyais pas de raison, mais maintenant que sa situation financiere semble avoir evoluee, je souhaiterai que cela soit reciproque afin d'envisager de revoir bien evidement le montant de la pension alimentaire si ses revenus ont augmente significativement.

Question egalement de parite.

Est ce possible et comment dois-je m'y prendre svp ?

Faut il passer obligatoirement par son avocat ?

Merci de votre attention et de votre reponse.

Meilleures salutations.

Ben.